

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
24 novembre 2015
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	9	Jean-Luc JOUANIGOT
2	Claude BERNARD	10	Jean-Claude GUEZENNEC
3	Jean-Luc LECOMTE	11	Daniel BEAUDOUX
4	Françoise COUTAND	12	Frédérique PERBOST
5	Dominique TIERCELIN	13	Eric HAMEAU
6	Béatrice GALLET	14	Céline BESNARD
7	Michel FISSEAU	15	Thierry NICOLAS
8	Sophie LEBOSSÉ	16	Sandrine FIAN
		17	Sophie GRINEISER

Absents : Gaëtan LE GAC.

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil à fait l'objet d'une observation de la part de Madame LEBOSSÉ.

A sa demande il est ajouté au compte rendu de la dernière réunion :

« Suite à l'exposition des sculptures de Monsieur DELATRE dans le patio de l'ESC, le conseil étudie la possibilité de les acheter pour agrémenter cet espace.

Le débat est reporté au prochain conseil, avec d'autres propositions, de sculptures, et le chiffrage financier de ce projet ».

Suite à cette modification, le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Demande de subvention FDAIC - Parking,
- 2) Demande de subvention FDAIC - Aménagement de sécurité route de la Ferté,
- 3) Classe d'environnement - Reversement de la subvention départementale à la coopérative scolaire,
- 4) Création d'un ilot en centre-ville,
- 5) SDE 28 - Suppression des installations à vapeur de mercure,
- 6) Schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir,
- 7) Agglomération du pays de Dreux - Révision du schéma de mutualisation,
- 8) Droit de préemption urbain,
- 9) Questions diverses.

FDAIC - DEMANDE DE SUBVENTION - PARKING

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'aménager le terrain cadastré AC 55 afin d'en faire un parking à proximité des commerces, une estimation a été réalisée et fait apparaître un coût global de 87 448 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Fond départemental d'aides aux communes (F.D.A.I.C.)
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux :	87 448.10 HT soit	104 937.84 € TTC
Subvention F.D.A.I.C. 30%	26 234.43 €	
Autofinancement		78 703.41 € TTC

- **AUTORISE** le Maire à intervenir dans leur exécution et à procéder à leur règlement. Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

FDAIC - DEMANDE DE SUBVENTION - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ ROUTE DE LA FERTÉ

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à des aménagements sur la RD 4 (rue de la Ferté) visant à apaiser et à sécuriser la section comprise entre l'entrée de l'agglomération et la rue de Senonches.

Cette route départementale étant une route de catégorie C2 et conformément aux dispositions du règlement départemental de voirie, notamment de son article 15, certains aménagements ne peuvent être autorisés qu'à la vue d'un schéma général d'aménagement ayant reçu l'agrément des services Départementaux.

Conformément à ces prescriptions, l'aménagement de sécurité de la RD4 a fait l'objet une étude technique et financière de la part des services départementaux.

Une estimation a été réalisée et a fait apparaître un coût global de 41 907.48 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Fond départemental d'aides aux communes (F.D.A.I.C.)
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux :	41 907.48 HT soit	50 288.98 € TTC
Subvention F.D.A.I.C. 30%	12 572.24 €	
Autofinancement		37 716.74 € TTC

- **AUTORISE** le Maire à intervenir dans leur exécution et à procéder à leur règlement. Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

CLASSE D'ENVIRONNEMENT REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite au départ de 17 enfants en classe d'environnement au Château d'Oléron 20 au 24 avril 2015, le conseil départemental d'Eure et Loir a attribué à la commune de Brezolles une subvention de 420 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de reverser cette subvention de **420 euros** à la coopérative de l'école élémentaire de Brezolles.

Cette dépense sera réglée à l'article 65738 - Subvention autres organismes divers.

CRÉATION D'UN ILOT EN CENTRE VILLE

A la demande d'un riverain lassé de voir son balcon régulièrement descellé par les camions, un devis a été demandé à la subdivision du drouais pour la réalisation d'un ilot rue de Paris.
Coût de cet aménagement : 1 537,54 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal préférerait que ces travaux soient réalisés en régie. Une estimation va être réalisée par Monsieur DEL PESO, le responsable des services techniques.

SDE 28 SUPPRESSION DES INSTALLATIONS A VAPEUR DE MERCURE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la possibilité de mettre en place en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies un programme de rénovation du parc communal d'éclairage public afin de supprimer totalement d'ici 2017 les installations encore équipées de sources à vapeur de mercure.

En l'état, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure efficacité énergétique voulue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II. Elle apporte également une réponse à la directive européenne «EnergyUsing Product», laquelle prévoit la fin de la commercialisation des lampes dites à vapeur de mercure à compter d'avril 2015.

Suite à l'adhésion de la commune à la compétence éclairage public développée par le SDE 28, il revient à ce dernier, en cas d'avis favorable de la commune, d'exécuter les travaux correspondants.

Dans ce cadre, le Syndicat s'engage également, à travers une convention de partenariat, à consacrer à ce programme une enveloppe financière équivalente à 50% du coût des travaux. Enfin, la contribution financière de la commune à ces travaux pourra quant à elle être répartie sur plusieurs exercices budgétaires.

Financement des opérations :

ELEMENT TRAITE	INVESTISSEMENT PREVISIONNEL		PARTENARIAT FINANCIER	
	Quantité	Cout total HT	SDE28	COMMUNE DE BREZOLLES
CANDELABRE	123	78 400 €	39 200 €	39 200€
LANTERNE SEULE	74	54 600 €	27 300 €	27 300 €
TOTAL	197	133 000 €	66 500 €	66 500 €

Ainsi après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- **Approuvent** la nécessité d'engager, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, un programme de rénovation du parc communal d'éclairage public afin de supprimer totalement les installations encore équipées de sources à vapeur de mercure,
- **Approuvent** le plan de financement prévisionnel et **autorisent** Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation desdits travaux d'ici 2017 au plus tard,
- **Optent** pour l'échéancier suivant concernant le versement de la contribution financière de la commune :

Le versement relatif à chaque tranche de travaux sera réparti sur 3 exercices budgétaires.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EN EURE ET LOIR

Monsieur le Maire expose,

En application de l'article 33 de la Loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République, le Préfet d'Eure et Loir a élaboré un projet de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir et l'a présenté le vendredi 16 octobre 2015 aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale.

Conformément à la Loi, les collectivités concernées par les propositions de ce projet doivent être consultées.

Les organes délibérants disposent d'un délai de deux mois pour transmettre leur avis.

La commune de Brezolles est concernée par la rationalisation de la carte des communautés de communes (Communauté de communes de l'Orée du Perche et communauté de communes du Perche Senonchois) et par la rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes (Sicelp).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (16 pour – 1 abstention) émet un avis favorable à ces propositions.

AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX

RÉVISION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article 72 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) apporte des modifications substantielles aux possibilités de mutualisation. Ainsi, l'article L. 5111-1 du CCGT modifié rend désormais possible la passation de conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services entre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à condition que le schéma de mutualisation le prévoit. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux souhaite donc, par la présente proposition de décision, procéder à la révision du rapport portant sur son schéma en y intégrant la possibilité de recourir à ce mode de collaboration avec certains EPCI.

Dans l'immédiat, cette disposition s'appliquera aux relations :

- Avec les syndicats intercommunaux de regroupement pédagogique (SIRP) et SIVOM du territoire dans le domaine de l'enfance jeunesse :

- Le SIRP du Mesnil-Simon
- Le SIRP de Saussay Sorel-Moussel
- Le SIRP d'Oulins La Chaussée d'Ivry
- Le SIVOM de la Plaine du Drouais Est
- Le SIVOM de Mézières-en-Drouais
- Le SIRP des Bords de Vesgre
- Le SICELP de Laons

- Avec les syndicats dans le domaine du transport pour la mission d'accompagnement des élèves dans les transports:

- Le SIRP de Boullay-Mivoye, Boullay-Thierry, Puiseux
- Le SIRSAB Aunay-sous-Crécy-Boullay les Deux Eglises
- Le SIRP de Mézières-en-Drouais, Ouerre, Charpont, Ecluzelles,
- Le SIVOM de la Plaine du Drouais Est

- Avec le Syndicat Intercommunal du Centre de Secours Principal pour l'Agglomération Drouaise (SICSPAD)

- Avec les syndicats d'assainissement, avec lesquels la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a passé une convention de gestion :

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vesgre Aval (SIAVA)
- Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Assainissement de Bû et Rouvres (SIMABR)
- Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux de Mondreville Le Mesnil-Simon

(SITE)

- En tant que de besoin, en fonction de l'évolution des besoins de l'Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences, dans l'intérêt d'un meilleur fonctionnement, et après avis du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette révision N°1 du schéma de mutualisation de l'agglomération du pays de Dreux adopté le 18 mai 2015.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AB 178 - 4 rue Saint Jean
AC 156 -rue du Camp
AC 162 - AC 159 -AC 163 - 32 rue de Paris

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de l'ancien silo et conformément aux orientations d'aménagement et de programmation du plan local d'urbanisme et de sa modification simplifiée, une nouvelle voie publique doit être créée entre la rue de la Maladrerie et la rue de la Friche.

Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU projet de 1^{ère} modification simplifiée



Monsieur le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Décide de la création d'une nouvelle voie entre la rue de la Maladrerie et la rue de la Friche,

- Décide du classement de cette voie dans la voirie communale,
- Décide de nommer cette nouvelle voie « Rue de la Tour ».
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

COURRIERS DIVERS

Monsieur et Madame LONCHAMPT souhaitent un aménagement du passage entre la rue Mantoue et la halle afin d'en améliorer la sécurité.

La commission des travaux se réunira pour réfléchir à une solution technique répondant aux demandes des riverains.

Monsieur Stéphane DELABIE souhaite que soit mise en valeur la tourelle de la rue de la Friche. Il déplore le manque d'entretien du terrain voisin ainsi que la présence d'un transformateur EDF. La commune n'est pas propriétaire du terrain et le déplacement du transformateur est extrêmement coûteux.

ELECTIONS RÉGIONALES DES 06 ET 13 DECEMBRE

Le tableau de tenue des bureaux de vote est établi en fonction des disponibilités de chacun.

CREDIT MUTUEL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les plans du permis de construire du Crédit Mutuel.

SCULPTURES DE MONSIEUR DELATRE

L'ensemble du conseil municipal s'accorde sur le fait que les statues prêtées par Monsieur DELATRE sont très belles, cependant, et malgré une offre intéressante, le conseil municipal à la majorité (contre 11 – pour 3 – abstention 3) ne souhaite pas acquérir de statues pour le moment.

Monsieur JOUANIGOT évoque la possibilité d'un mécénat de la part d'une entreprise locale.

MAISON DE SANTÉ

Une maison de santé pourrait voir le jour dans le cadre de la reconversion des locaux de la trésorerie. Un premier contact a déjà été pris avec différents partenaires et l'aménagement des locaux est à l'étude.

Sophie GRINEISER

Rédigera un compte rendu de la dernière réunion du SCOT et participera à la réunion PLH (programme local de l'habitat) du 04 décembre prochain.

Lors de la dernière commission déchets, à l'agglomération du pays de Dreux, la mise en place d'une redevance spéciale pour les collectivités a été évoquée. Par conséquent, il serait judicieux d'évaluer, dès maintenant, la masse des déchets produits par chaque bâtiment communal.

Sandrine FIAN

Déplore la présence de déjections canines de plus en plus nombreuses.

Il faudrait verbaliser les personnes qui ne ramassent pas les crottes de leurs chiens.

Monsieur le Maire se désole que cette question soit récurrente et sans solution.

Madame BERNARD propose un affichage incitatif sur les poteaux.

Signale que l'harmonie se plaint du manque d'isolation de son local.

Sophie LEBOSSÉ

Félicite la commission communication pour la diffusion du tract dans les boîtes aux lettres pour halloween.

Propose la pose de panneaux « A vendre » sur les terrains rue de Saint Rémy et rue de Senonches.

Dominique TIERCELIN

Informe l'assemblée que 111 personnes ont participé au banquet des aînés, en revanche, il déplore le manque d'élus présents.

Présente la liste des personnes de plus de 80 ans bénéficiaires du colis de fin d'année. Chaque conseiller pourra s'inscrire pour effectuer la distribution au domicile de chacun d'entre eux.

Claude BERNARD

Annonce la sortie prochaine du bulletin municipal. Sa réalisation a été laborieuse cette année avec un manque d'investissement des associations locales. Peut-être faut-il revoir la forme de ce bulletin qui se télescope avec l'as des as.

Françoise COUTAND

Informe l'assemblée que les calendriers de l'avent, offerts à tous les élèves de l'école maternelle et élémentaire, ont été distribués et que le spectacle de Noël pour les enfants des écoles aura lieu le mardi 15 décembre.

Béatrice GALLET

Sollicite de l'aide pour la collecte alimentaire ce week-end.

Thierry NICOLAS

Demande s'il est prévu de mettre quelque chose sur le nouveau parking à la place des plots de chantier ; un bac à fleurs a été acheté et sera posé prochainement.

Souhaite que la municipalité réfléchisse à la mise en place éventuelle de vidéo surveillance sur la commune.

La séance est levée à 22h45.